

*que
sais-je?*

LES SYSTÈMES ÉCONOMIQUES

**JOSEPH LAJUGIE
ET PIERRE DELFAUD**



RESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

QUE SAIS-JE ?

Les systèmes économiques

JOSEPH LAJUGIE

Doyen honoraire de la Faculté de Droit
et des Sciences économiques de Bordeaux

avec le concours de

PIERRE DELFAUD

Professeur à l'Université de Bordeaux I

Onzième édition refondue et mise à jour

132^e mille



DU MÊME AUTEUR

- L'industrie et le marché britanniques du charbon, 1 vol., Paris, Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, 1939.
- La Sécurité sociale, 1 vol., Paris, Ed. Bourrellet, 1948.
- Les doctrines économiques, 1 vol., PUF, 1^{re} éd., 1949, 13^e éd., 1982, traduction en espagnol, 1951 ; en portugais, 1955, 4^e éd., 1976 ; en hébreu, 1963 ; en grec, 1964 ; en catalan, 1972 ; en arabe, 1974 ; en italien, 1974.
- L'industrie et le marché britanniques du charbon depuis 1939, 1 vol., PUF, 1951.
- Proudhon, textes choisis et commentés, 1 vol., Dalloz, 1953.
- Les premières étapes de l'unification économique de l'Europe, 1 vol., Ed. Rivière, 1955.
- Développement économique régional et aménagement du territoire (en collaboration), 1 vol., Sirey, 1964.
- Bordeaux au xx^e siècle (en collaboration), 1 vol., Delmas, 1972.
- Les villes moyennes, 1 vol., Cujas, 1974.
- Vingt-cinq ans d'évolution économique et sociale en Aquitaine (1950-1975) (en collaboration), 1 vol., Bordeaux, Ed. Bière, 1977.
- Espace régional et aménagement du territoire (avec P. Delfaud et C. Lacour), 1 vol., Dalloz, 1979 (2^e éd. en préparation).

•••

Ce livre a été traduit en langues portugaise, espagnole, catalane, japonaise.

ISBN 2 13 038419 6

Dépôt légal — 1^{re} édition : 1957

11^e édition refondue et mise à jour : 1984, mars

© Presses Universitaires de France, 1957

108, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris

INTRODUCTION

I. — Systèmes, régimes et structures économiques

Dans le langage courant, on emploie indifféremment les termes système ou régime, pour désigner le cadre général au sein duquel se déroule l'activité économique. On parle tantôt du système capitaliste, tantôt du régime capitaliste ; on exalte ou on voue aux gémonies les systèmes ou les régimes collectivistes ; on évoque avec émotion ou dédain le système ou le régime d'économie artisanale...

De même voit-on fréquemment employer, dans un sens analogue, le terme de « structure », fort à la mode mais souvent mal défini. Des structures capitalistes ou collectivistes sont, pour beaucoup, synonymes de systèmes capitalistes ou collectivistes. La structure de l'économie, par opposition à la conjoncture, désignerait, dans l'esprit de certains, le système économique lui-même.

Ce sont là pratiques fâcheuses. Il s'agit de notions connexes, certes, mais différentes et dont la confusion aboutit à assimiler les parties et le tout. De ces trois concepts, en effet, celui de système est le plus extensif et recouvre les deux autres. Sans entrer dans les discussions d'écoles qui ne sauraient trouver leur place ici, nous adopterons les définitions suivantes :

Nous définirons le *système économique* comme un ensemble cohérent d'institutions juridiques et sociales au sein desquelles sont mis en œuvre, pour assurer la réalisation de l'équilibre économique, certains moyens techniques organisés en fonction de certains mobiles dominants.

Par système, le terme système économique recouvre, à la fois, les *cadres juridiques* (droit public et droit privé) de l'activité économique et son *cadre géographique*, les *formes* de cette activité, les *procédés techniques* utilisés, leurs *modes d'organisation* et, enfin, un facteur psychologique, le *mobile*

dominant qui anime les agents de la production. On retrouve, dans cette analyse, les éléments du système retenus par Werner Sombart : élément psychologique, élément technique, élément politico-social et les composantes plus complexes dégagées par des auteurs tels Walter Eücken, R. Clemens, M. Walter : cadres géographiques, niveau technique, formes d'activité, régime politique, régime économique, type d'organisation, idéologie. Le terme système ainsi conçu pourra s'appliquer aux cadres les plus larges de l'activité économique. On pourra parler de systèmes d'économie fermée ou d'économie d'échange, de systèmes capitaliste ou collectiviste. Nous en donnerons les critères et cet ouvrage aura essentiellement pour objet d'en préciser l'évolution historique.

Le régime économique n'est qu'un élément du système. C'est l'ensemble des règles légales qui, au sein d'un système économique donné, régissent les activités économiques des hommes, c'est-à-dire leurs faits et gestes en matière de production et d'échange. Ces règles peuvent avoir un double objet :

- Les rapports des hommes avec les biens ; c'est le régime des biens qui pose le problème de la propriété.
- Les rapports des hommes entre eux ; c'est le régime des personnes qui pose le problème de la liberté économique.

S'agissant du régime des biens, le régime de propriété privée auquel nous sommes habitués aujourd'hui est une simple catégorie historique. Il est le résultat d'une lente évolution et, pour certains, une simple étape de cette évolution. Abstraction faite de tout jugement de valeur sur sa légitimité ou son efficacité, la propriété privée n'est pas la seule base possible d'une société économique. A d'autres époques, des sociétés ont connu, et certaines connaissent de nos jours, des régimes juridiques dans lesquels le titulaire du droit de propriété n'est pas un individu mais un groupe plus ou moins étendu. A la propriété privée peut s'opposer une propriété collective.

En ce qui concerne le régime des personnes, les rapports économiques des hommes entre eux posent trois questions fondamentales, le choix de l'activité de chacun, les conditions d'exercice de cette activité et les rapports entre employeurs et employés. Ce choix sera-t-il libre ou limité ? Cet exercice sera-t-il libre ou réglementé ? Ces rapports seront-ils librement déterminés ou contrôlés ? C'est tout le problème de la liberté économique.

On trouve, à cet égard, une de ces évolutions en spirale, si fréquentes en matière d'institutions sociales ou économiques,

comme nous l'avons montré dans un autre volume de cette collection consacré aux *Doctrines économiques* (1). On est parti de régimes dans lesquels n'existaient ni liberté du choix, ni liberté d'exercice des professions, ni libre discussion des conditions de travail pour arriver, d'abord, à la situation opposée de liberté incontrôlée et revenir, de nos jours, à un régime mixte de liberté réglementée. C'est dire que le même système économique peut être assorti de régimes économiques différents et c'est dans ce sens que l'on peut parler de régime libéral ou de régime dirigiste, au sein du système capitaliste.

La notion de *structure économique*, enfin, est à mi-chemin entre celle de système et celle de régime. Elle désigne, pour reprendre la définition de F. Perroux, « les proportions et relations qui caractérisent un ensemble économique localisé dans l'espace et dans le temps », c'est-à-dire les particularités qui donnent sa physionomie propre à une unité économique déterminée. Il convient de souligner aussi, avec Wageman et Ackerman, qu'il s'agit surtout des éléments caractéristiques qui apparaissent relativement stables dans l'ensemble économique considéré et c'est ainsi que la structure s'oppose à la conjoncture. Cette notion de structure est valable pour des unités économiques de tailles diverses : l'entreprise, la région, la Nation. Elle l'est également à un degré supérieur d'abstraction, pour le système économique.

Ces éléments structurels sont complexes et variés : éléments physiques ou géographiques (climat, relief, richesse du sol et du sous-sol) ; éléments démographiques (niveau de la population, répartition par âge, par sexe, par profession) ; éléments moraux (croyances, habitudes mentales, comportement ; éléments institutionnels (cadres politiques et juridiques), on retrouve ici le régime économique) ; éléments sociaux (importance, activité des groupes sociaux) ; éléments économiques, part des principales activités, rapports entre production et épargne, entre consommation intérieure et exportation, entre secteur public et secteur privé, etc.).

On voit ainsi comment se relient les trois notions que nous nous sommes efforcés d'analyser. Le régime économique n'est que l'un des éléments de la structure d'une unité économique donnée. Le système économique, de son côté, est selon, l'expression d'André Marchal, une combinaison de structures diverses, liées par des relations relativement stables : c'est un « complexe cohérent de structures ».

(1) Cf. J. Lajugie, *Les doctrines économiques*, 1 vol., coll. « Que sais-je ? », n° 386, 13^e éd., 1982.

II. — Systèmes économiques et niveau de développement

En tant que « complexe cohérent de structures » la notion de système économique s'applique sans difficulté à des formations historiques ou contemporaines bien déterminées : économies pastorale, domaniale, urbaine et artisanale pour les premières, économies capitaliste et collectiviste pour les secondes. Mais, dans le monde d'aujourd'hui, les écarts qui se sont creusés entre niveaux de développement font que les distinctions sont moins nettes, suivant les pays observés.

Si deux ensembles homogènes ressortent clairement : celui des nations capitalistes industrialisées dont les limites coïncident avec celles de l'Organisation de Coopération et de Développement économique (OCDE) et celui des pays socialistes de l'Est européen regroupés dans le Conseil d'Assistance économique mutuelle (CAEM ou Comecon), il n'en est pas de même en ce qui concerne le « tiers monde », beaucoup moins cohérent car formé de structures composites et dualistes, les unes héritées de la société traditionnelle, les autres produit de la colonisation et du contact avec les pays industrialisés.

Dans ce vaste ensemble confronté à une préoccupation commune : échapper à la pauvreté, si les systèmes mis en œuvre font parfois explicitement référence à l'un ou l'autre des grands modèles économiques contemporains, tels le collectivisme de la Chine populaire ou le capitalisme libéral du Brésil d'aujourd'hui, dans d'autres cas les options sont moins aisées à distinguer du fait, à la fois, de stratégies mixtes qui se manifestent, par exemple, dans le « réformisme » de l'Inde ou les « socialismes » africains et du dualisme de l'appareil de production déjà évoqué : implantations de firmes multinationales côtoyant une agriculture traditionnelle de subsistance.

C'est pourquoi, dans les limites de cet ouvrage, suivant une approche plus économique que géographique, c'est aux systèmes économiques de référence que nous nous attacherons, sans prétendre rendre compte aussi des écarts de développement qui font l'objet d'autres titres de cette collection.

III. — Les divers types de systèmes économiques

Parmi les divers systèmes économiques concevables et qui ont effectivement fonctionné au cours du temps, on peut procéder à un classement soit d'après des critères historiques

(List, Hildebrand, Bücher, Sombart), soit d'après des critères purement économiques (Wageman, Eücken), selon l'importance attachée à tel ou tel élément jugé particulièrement caractéristique.

Devant, à notre tour, choisir ceux de ces éléments qui nous paraissent les plus spécifiques, nous partirons de la définition proposée plus haut pour caractériser le système économique par les cadres juridiques et sociaux, les moyens techniques et les mobiles de l'activité économique, destinée à assurer l'équilibre entre la production et la consommation, entre les biens et les besoins. C'est à partir de cette idée centrale d'équilibre économique que nous classerons les divers types de systèmes, puisque tous ont pour fondement une certaine conception de cet équilibre et pour objectif sa réalisation. Cela nous mène à une division dichotomique très simple :

— Ou bien cet équilibre est recherché au sein d'un groupe fermé (famille, domaine rural), les producteurs cherchant seulement à assurer la satisfaction de leurs propres besoins, produisant tout ce qui leur faut mais seulement ce qui leur faut, sans se préoccuper de vendre les produits de leur fabrication et d'en acheter d'autres ; c'est la conception de l'économie de besoin ; elle correspond aux *systèmes d'économie fermée*.

— Ou bien, au contraire, l'adaptation de la production aux besoins est recherchée dans le cadre de la société tout entière. A ce moment, les producteurs se spécialisent dans certaines activités. Ils ne fabriquent plus qu'une ou quelques catégories de produits, mais, en contrepartie, ils en fabriquent plus qu'ils n'en sauraient utiliser eux-mêmes. Avec cet excédent de leur production personnelle, ils vont se procurer les autres objets qui leur sont nécessaires. Nous en sommes alors aux *systèmes d'économie d'échange*, entre lesquels une sous-distinction est nécessaire selon le mode d'adaptation pratiqué.

En effet, si, dans l'économie fermée, l'adaptation de la production aux besoins ne peut se faire que par voie d'autorité, le chef de famille ou le seigneur du domaine interprétant souverainement les besoins du groupe, décidant des biens à produire et assignant à chacun sa tâche, dans l'économie d'échange le problème est plus complexe et peut recevoir deux solutions : dans un premier cas, les besoins peuvent s'exprimer sur le marché sous la forme d'une demande qui, par sa pression sur les prix, orientera l'offre, c'est-à-dire l'effort des producteurs ; c'est le mécanisme de l'*économie de marché capitaliste* ; dans un second cas, les besoins de la collectivité sont appréciés par une autorité centrale qui établit entre eux une certaine

hiérarchie et décide des biens à produire, c'est le mécanisme de l'économie de plan collectiviste.

Est-il besoin de préciser que, dans la pratique, ces systèmes n'existent pas à l'état pur et qu'ils ne succèdent pas brutalement les uns aux autres ? Tout système concret comporte des éléments d'époques et de types divers, dont les uns sont des survivances du système antérieur, tandis que d'autres annoncent le suivant. Le passage de l'économie fermée à l'économie d'échange ne s'est pas réalisé d'un bond, mais par la lente transition de l'économie artisanale dont subsistent encore d'importants secteurs dans les pays les plus évolués.

C'est pourquoi nous consacrerons la première partie de cet ouvrage à l'étude de cette évolution progressive de l'économie fermée à l'économie d'échange. La deuxième et la troisième parties seront consacrées, respectivement, aux deux formes d'économie d'échange : économie de marché capitaliste et économie de plan collectiviste, sans que cet ordre implique une hiérarchie de valeurs ou l'affirmation d'une succession irréversible à laquelle l'histoire ne permet nullement de conclure.

PREMIÈRE PARTIE

DE L'ÉCONOMIE FERMÉE A L'ÉCONOMIE D'ÉCHANGE

Au stade primitif des sociétés et pendant une longue période de leur évolution, l'activité économique reste très réduite car elle est seulement une activité de production sans échanges. Chacun pourvoit à ses besoins (alimentation, vêtement, logement), en produisant tout ce qui lui est nécessaire et seulement cela. Cette situation correspond, on le conçoit, à un degré de civilisation peu évoluée, comportant des besoins peu nombreux et une technique rudimentaire.

Au fur et à mesure que se développent, de pair, besoins et civilisation, l'activité économique va s'intensifier et se diversifier. Elle fait, petit à petit, éclater les cadres géographiques étroits au sein desquels elle se déroulait au début ; on passe de l'économie domestique à l'économie domaniale et à l'économie urbaine, stades correspondant respectivement à la prédominance d'une activité pastorale, agricole et artisanale. A ce dernier stade, d'ailleurs, l'économie de besoin tend, de plus en plus, à faire place à une économie d'échange qui s'épanouira après les longs siècles de gestation du Moyen Age.

Ce schéma général d'évolution correspond à celui enregistré, à peu près, dans tous les pays d'Europe occidentale. On ne saurait trop insister, cependant, sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une succession linéaire, régulière, continue. Elle a été coupée de nombreuses alternances, d'anticipations restées sans confirmation immédiate, mais aussi de retours temporaires et partiels aux systèmes antérieurs, tel, entre le VI^e et le XI^e siècle, le retour de l'Europe occidentale à une économie de besoin très fermée, alors que le monde antique avait connu une économie d'échange déjà très active.

CHAPITRE PREMIER

L'ÉCONOMIE DOMESTIQUE PASTORALE

L'économie domestique pastorale est celle des sociétés primitives. Parler, à son sujet, de système économique constitue presque un abus de langage, tant elle reste fragmentaire et inorganisée.

I. — Les cadres géographiques et sociaux

1. **L'unité économique.** — La cellule de l'activité économique est la famille. C'est dans le cadre de l'unité familiale qu'est réalisée, sous l'autorité du père de famille, l'adaptation de la production aux besoins des membres du groupe.

Pour avoir une vue exacte du système, il ne faut pas oublier que la famille antique constitue un groupe plus large que la famille moderne. Il comprend, en général, toutes les personnes issues d'un même ancêtre commun vivant ; il s'agrandit encore par la polygamie et par l'esclavage.

2. **La division du travail.** — La répartition des tâches et des produits entre les membres du groupe familial est assurée autoritairement par le père de famille. C'est lui qui assigne à chacun sa tâche en fonction de son sexe, de son âge, de sa force physique, de ses aptitudes naturelles. C'est lui qui fixe les objectifs de production et répartit les produits obtenus, conformément aux besoins de chacun.

D'ailleurs, les traditions, les croyances religieuses ou magiques continuent de jouer un rôle prépondérant dans l'organisation de la production ou de la consommation. L'activité économique n'est pas encore le résultat d'un calcul réfléchi.

II. — Les formes de l'activité économique

Cette activité reste très faible, très rudimentaire et ne se développera que lentement. L'élevage en est longtemps la forme unique ; il restera encore prédominant quand la famille commence à se livrer à d'autres tâches.

1. **Elevage et culture.** — De nombreux historiens et sociologues estiment que les peuples primitifs sont passés par trois phases successives, selon un schéma très image d'Épinal, mais dont la valeur scientifique appelle de sérieuses réserves :

La cueillette. — Au début, les hommes vivent essentiellement des ressources offertes spontanément par la nature. C'est le stade de la cueillette des fruits naturels, de la pêche des poissons, de la chasse des animaux sauvages.

L'élevage. — Un premier progrès consistera, pour eux, à ne pas se contenter, comme nourriture, des animaux croissant et se multipliant d'eux-mêmes, mais à sélectionner les espèces, à les domestiquer et à en faire l'élevage rationnel. Cet élevage constituera pendant longtemps la seule activité productrice des peuplades primitives ; c'est aujourd'hui encore, celle des peuples nomades.

L'agriculture. — Un pas de plus est franchi lorsque, aux fruits offerts par une végétation spontanée, l'homme s'efforcera de substituer les produits d'une culture systématique du sol, en choisissant certaines graines comme il a sélectionné certaines races d'animaux. Cette culture reste, d'ailleurs, très rudimentaire, la terre étant travaillée superficiellement avec des instruments de bois.

2. **Industrie.** — La production industrielle est encore plus lente à voir le jour et restera longtemps très faible. Elle prend la forme de *très petite production artisanale*.

L'apparition d'artisans spécialisés dans certaines fabrications industrielles est la conséquence des guerres. La capture des prisonniers révèle la diversité des aptitudes de peuples voisins et ce sont des étrangers qui s'installent comme artisans et forment le premier noyau d'activité professionnelle.

3. **Commerce.** — Les échanges sont longtemps inexistants ; ils s'établissent difficilement et restent entravés par des rites et des formalités compliquées.

Le commerce intérieur. — La première forme en est l'échange

cérémoniel entre membres de la même tribu, dons réciproques séparés par un intervalle de temps et intervenant à l'occasion des fêtes. Ils portent non pas sur des objets de première nécessité mais sur des objets de luxe, symboles de puissance comme les armes ou de prestige comme les bijoux. Ce ne sont point, par conséquent, des échanges de caractère vraiment économique, répondant à des préoccupations utilitaires, mais ils créent une certaine circulation de richesses et habituent le hommes à apprécier la valeur relative des produits.

Le commerce intertribal. — Un peu plus tard, apparaît le commerce muet entre tribus différentes. Il est soumis à un formalisme compliqué tenant au fait que leurs rapports habituels sont des rapports d'hostilité et, dans ces conditions, les échanges restent forcément très limités et ne peuvent donner lieu à une active circulation de richesses.

III. — Le régime économique

1. *Régime des biens.* — Les auteurs ne sont pas d'accord sur le point de savoir si toutes les sociétés ont connu, à un moment de leur histoire, une période de propriété collective. L'historien du droit Sir Henry Maine et le sociologue belge de Laveleye soutiennent l'affirmative, mais Fustel de Coulanges, au contraire, dans *La cité antique*, ou Thurnwald dans *L'économie antique*, estiment que rien n'est moins certain.

Propriété collective. — Sans entrer dans cette discussion, retenons seulement ici les exemples de propriété collective connus dont le titulaire était, soit le village, soit la famille. En général, d'ailleurs, la terre seule était alors propriété commune du groupe, les droits individuels sur les autres biens variant selon les peuples et leurs coutumes.

Propriété privée. — C'est seulement avec le Droit romain que seront définitivement consacrés les divers attributs qui forment la propriété individuelle. Le droit d'user des biens à titre privé a été le premier admis. Le droit d'en disposer entre vifs, de les vendre, a été longtemps considéré comme anormal et la vente entourée de formalités exceptionnelles. Le droit de disposer à cause de mort, de transmettre les biens par héritage apparaît plus lentement encore. A Rome, il est inconnu avant

la loi des XII Tables et ne sera admis ensuite qu'avec des solennités particulières.

L'aboutissement de cette évolution sera la propriété quiritaire qui comporte des droits à peu près illimités pour son titulaire : *jus fruendi, utendi, abutendi*, c'est-à-dire droit de percevoir le revenu des biens, d'en user, d'en disposer de son vivant et après sa mort.

2. Régime des personnes. — Dans les économies antiques, sinon dans les sociétés primitives, le régime applicable au choix et à l'exercice des activités professionnelles est, soit un régime de contrainte absolue, de travail forcé : l'esclavage, soit un régime de professions fermées : celui des castes.

L'esclavage. — Sous le régime de l'esclavage, certains individus sont la propriété d'autres hommes et sont contraints de travailler pour leur maître. Dans l'Antiquité, c'est le régime courant du travail en vertu de la conception selon laquelle le travail manuel est indigne de l'homme libre. Cette conception est encore celle des Philosophes grecs, Platon, Aristote. Toute l'activité économique, la production des richesses agricoles ou industrielles, est considérée comme une tâche inférieure, réservée aux esclaves, les hommes libres, penseurs et guerriers, devant se consacrer aux Arts et à la défense de la Cité.

Ce régime disparaît, en Europe, avec le Christianisme qui proclame l'égalité fondamentale de toutes les personnes humaines et l'impossibilité pour un homme de prétendre à un droit de propriété sur un autre, mais il subsistera, jusqu'au XVIII^e siècle, dans certains territoires coloniaux.

Régime des castes. — Dans d'autres pays, par exemple dans l'ancienne Egypte et, de nos jours encore, dans des pays comme l'Inde, le droit d'exercer telle ou telle profession est strictement réservé à certaines castes. L'activité professionnelle de chacun est rigoureusement déterminée par l'hérédité et il existe entre les castes une hiérarchie très stricte, les diverses professions étant jugées plus ou moins nobles.

Un tel régime aboutit à une cristallisation de la division du travail incompatible avec les besoins d'une économie progressive. Les professions ne correspondent pas aux besoins, leur effectif dépendant uniquement des taux de natalité de la caste. Elles s'adaptent mal aux progrès techniques, étant donné l'impossibilité de créer des métiers nouveaux, quand se modifient les goûts ou la technique.

CHAPITRE II

L'ÉCONOMIE DOMANIALE AGRICOLE

A un stade ultérieur de l'évolution des sociétés, la cellule de l'activité économique s'élargit quelque peu. Ce n'est plus la famille mais un cadre plus étendu, tel le manoir féodal. En même temps, l'activité continue à se diversifier, bien que la technique reste encore très rudimentaire. C'est la phase de l'économie domaniale ou manoriale déjà apparue vers la fin du monde romain, mais surtout caractéristique du Haut Moyen Age.

I. — Les cadres géographiques et sociaux

1. **L'unité économique.** — L'unité économique est constituée par le domaine rural qui comprend le manoir seigneurial et le plat pays d'alentour. L'exemple type en est la villa carolingienne qui groupe le château, le village aggloméré autour de lui dans un souci de protection et les terres cultivées à la périphérie. L'ensemble constitue une unité économique qui, en principe, se suffit à elle-même.

2. **La division du travail,** à l'époque, n'a pas le caractère professionnel et technique que nous lui donnons aujourd'hui. Les rapports entre les membres du domaine sont institutionnels et non pas contractuels, politiques et non économiques. Le seigneur est un chef plus qu'un propriétaire, et ce caractère marque profondément la répartition des tâches et des produits entre membres du domaine.

Le seigneur doit assurer aux paysans aide et protection contre les dangers extérieurs ; il leur laisse le droit de ramasser

le bois et de faire pacager les animaux dans la réserve et d'utiliser le four et le moulin banaux. Le paysan est tenu de fournir au seigneur un certain nombre de corvées ou journées de travail, l'entretien des haies et des fossés, les réparations du manoir et des communs, le charroi des produits agricoles.

Il y a donc inégalité flagrante, au point de vue économique, dans les obligations réciproques des deux parties : inégalité tenant à ce qu'il n'y a pas une véritable séparation des facteurs de production, du capital et de la main-d'œuvre, car le seigneur, propriétaire des terres, c'est-à-dire du capital, a aussi des droits étendus sur la personne des travailleurs. D'ailleurs, une évolution se manifestera avec la transformation des services personnels dus par les paysans en services pécuniaires. Petit à petit, les diverses corvées seront remplacées par des prestations en argent, des droits et des taxes et, avec la dépréciation progressive de la monnaie, la charge s'en trouvera sensiblement allégée.

II. — Les formes de l'activité économique

L'activité économique dominante est la production agricole. Les échanges restent encore peu importants et la production industrielle extrêmement faible.

1. **L'agriculture** constitue l'occupation principale de la population pendant de longs siècles du Haut Moyen Age. Elle est encore effectuée selon une technique très primitive dans le manoir médiéval anglais comme dans la villa carolingienne, l'outillage étant pratiquement inexistant.

La vie matérielle des paysans est médiocre : maisons sans confort, mobilier insuffisant, habillement grossier, alimentation frugale, souvent compromise par des disettes ou les guerres qui ravagent les récoltes.

2. **Le commerce.** — Les échanges sont débarrassés du formalisme de l'économie primitive mais restent encore très réduits. L'économie domaniale, en principe, est une économie sans débouchés. Les besoins des membres du domaine sont satisfaits par le troc des biens et des services obtenus en son sein. Cette autarcie, comme nous dirions aujourd'hui, est renforcée, sur le plan intérieur, par l'insécurité due aux invasions, aux guerres féodales, aux brigandages. Elle le sera sur le plan international, à partir du VII^e siècle, par l'arrêt des échanges maritimes à la suite de l'expansion de l'Islam. La Méditer-

ranée, jusque-là trait d'union entre les populations riveraines, devient alors un fossé séparant l'Orient et l'Occident. Cependant, l'économie fermée n'est jamais absolue et quelques échanges subsistent de domaine à domaine, à l'occasion desquels la monnaie joue un rôle d'intermédiaire et de mesure des valeurs.

Si ce système de l'économie domaniale est surtout celui des sociétés médiévales, on en trouve, aujourd'hui encore, des survivances dans les pays sous-développés et même au sein des pays les plus évolués où de nombreux produits, de nombreux services sont assurés par ceux-là mêmes qui en sont les consommateurs ou les usagers.

III. — Le régime économique

1. **Le régime des biens.** — A ce stade de l'évolution économique, la conception romaine de la propriété s'efface provisoirement pour faire place à la conception féodale. Dans le Haut Moyen Age, l'ensemble de droits personnels et exclusifs dont jouissait le propriétaire romain se partage entre le suzerain qui garde le domaine éminent, la propriété *stricto sensu*, et le vassal qui a le domaine utile, la possession.

Le vassal, au début, n'a sur les terres qu'un simple droit de jouissance, le seigneur étant seul propriétaire. Son droit est purement viager ; il s'éteint à sa mort et n'est pas transmissible. Mais, peu à peu, il va devenir transmissible à cause de mort, puis entre vifs.

Le suzerain, cependant, garde sur la même terre des droits importants. Des redevances lui sont dues à chaque transmission. Il peut rentrer en possession si le vassal commet un acte rompant le lien de vassalité ou s'il meurt sans héritier et sans avoir disposé de son bien.

Par conséquent, sur le même bien, coexistent deux droits voisins du droit de propriété, au profit de deux personnes différentes. La nuit du 4 août 1789 supprimera définitivement, en France, cette curieuse institution, qui, à vrai dire, avait depuis longtemps perdu beaucoup de sa portée pratique.

2. **Le régime des personnes.** — Le régime dominant du Moyen Age, en matière de travail agricole, sera encore un régime de contrainte mais d'une forme plus douce que l'esclavage : le servage. Le serf est attaché héréditairement à la terre d'un seigneur auquel il doit un certain nombre de taxes et de services personnels (taille, corvée). A la différence de